

# Charte d'adhésion et d'utilisation des Heol:

**Sensibiliser** à une consommation porteuse de valeurs qui participent au mouvement d'économie sociale et solidaire:

Gouvernance démocratique

Création de lien social, de solidarité

Production et gestion transparentes

Politique salariale égalitaire et progressiste

Insertion des personnes

**Ouvrer** localement à la construction d'une économie complémentaire, concrète, performante et durable

Production locale

Commerce équitable

Répartition équitable des revenus

Coopération

Circuits courts

**Favoriser** les productions et projets locaux respectueux de l'environnement et des êtres humains

Non appropriation du vivant

Énergie Renouvelable

Réduction des déchets

Transports actifs

Productions biologiques

Avec le soutien financier de la Région Bretagne, Brest métropole océane, l'association La Nef et Le Crédit Mutuel de Bretagne.

# Heol

Une monnaie solidaire pour le pays de Brest



[www.heol.infini.fr](http://www.heol.infini.fr)



# Qu'est ce que c'est ?

L'Heol est une monnaie papier qui permet d'acheter des biens et des services auprès des membres du réseau Heol

(commerçants, entreprises, agriculteurs, associations...)

La liste de ses membres est mise à disposition des particuliers lors de leur adhésion

Cette monnaie est **légale** et entre dans la comptabilité des structures qui l'acceptent

## Particularités:

**Locale** : elle est utilisable que dans les structures du territoire du pays de Brest, elle favorise les achats de proximité

**Complémentaire** : elle existe à côté de l'euro pour valoriser les consommations responsables l'appoint se fait en euro comme le rendu de monnaie

**Fondante** : elle perd 2% tous les trois mois ce qui rend la thésaurisation sans intérêt, plus l'Heol circule plus grande est la création de richesse locale (chaque trimestre une vignette est à coller sur les billets)

# Comment ça marche ?

Les particuliers qui souhaitent utiliser l'Heol, adhèrent à la charte Heol (cotisation prix libre)

Ils peuvent ensuite convertir des euros en Heol dans les différents points d'échanges\*

1 euro = 1 Heol

Avec ces Heol les particuliers peuvent payer chez les membres du réseau Heol \*

Les structures qui souhaitent participer au réseau remplissent le questionnaire d'agrément et le renvoient au comité de pilotage\* (Culture et Liberté, Ti ar Bed, La Nef, Les Petits Débrouillards, l'ADESS pays de Brest, Crédit Mutuel de Bretagne)

Les entreprises agréées adhèrent (cotisation 50 euros/an) et peuvent recevoir des paiements en Heol

Les structures peuvent échanger entre elles en Heol  
Les structures peuvent rendre la monnaie en Heol aux particuliers adhérents

Les structures peuvent reconverter leurs Heol en euros moyennant une contribution de 2%

# Quel est l'intérêt ?

Participer au développement d'une économie respectueuse des personnes et de l'environnement - Affecter la monnaie à un circuit local en la retirant des marchés financiers - Participer au développement du commerce de proximité et à l'emploi local - Fidéliser les clients d'un réseau d'acteurs solidaires et responsables - Reconnaître et valoriser les structures ayant des pratiques responsables et éthiques - Valoriser l'échange et le lien social

\*se renseigner sur le site Internet: [www.heol.infini.fr](http://www.heol.infini.fr)

ou demander à l'ADESS pays de Brest: 49 rue robespierre - Brest, tel: 02 98 03 83 93, mel: [heol@adesspaysdebrest.infini.fr](mailto:heol@adesspaysdebrest.infini.fr)